



Affaire suivie par :  
**Alain VÉRINAUD**  
Service Eau Environnement Risques / unité EACP  
Gestion quantitative de l'eau / Police de l'eau  
Tél. : 05 17 17 38 73  
Courriel : alain.verinaud@charente.gouv.fr

Angoulême, le 11 août 2022

### **Compte-rendu Comité ressource en eau du 9 août 2022**

**Président de séance :**

Madame Nathalie VALLEIX, préfète de la Charente par intérim
---

**Participants :**

Hervé SERVAT : Directeur départemental des territoires de la Charente
Alain VERINAUD : DDT 16 - Service Eau Environnement Risques - Unité EACP
Thomas POUSIN : DDT 16 - Service Eau Environnement Risques - Unité EACP
Pascal DUBOIS : DREAL Nouvelle Aquitaine – Département Eau et Ressources Minérales
Nicolas ILBERT : AEAG - Délégation Atlantique-Dordogne
Dorothee GERAUD : Agence régionale de santé
Capitaine Frédéric VIROL : Gendarmerie (GGD16)
Brigadier Chef Laurent VALENTIN : Sécurité publique (DDSP EM)
M. Michel DELAGE : Association des Maires de Charente
Romain OZOG : EPTB Charente
Mickaël CANIT : Vice-président CD 16 et président de Charente Eaux
M. Jean-François GRACIA : Conseil départemental de la Charente - Chef de service Eau & Hydrologie
Nathalie DESBOIS : Conseil départemental de la Charente - Eau & Hydrologie
Sabrina BRETONNIER : Charente Eaux
Mickaël THEBAULT : Charente Eaux
Aude MATHIOT : Grand Cognac
Thierry HUREAU : Grand Angoulême
Francis LAURENT : Grand Angoulême

Frédéric GAUTHIER : Grand Angoulême – Directeur Eau et Assainissement
Christian BARDET : Président du SIAEP Sud Charente
Pierre MADIER : Président du SIAEP Nord-Est Charente
Alexandre DENIAU : Directeur du SIAEP Nord-Est Charente
Marine TALLON : SIAEP Nord Ouest Charente
Mathieu GABILAN : SIAEP Karst de la Charente
Jacques BRIE : Vice-président Charente Nature
Mathieu LABROUSSE : Fédération de pêche de la Charente
Yann BELLET : Piscicultures Charente
M. Stéphane RENIÉ : hydrogéologue, bureau d'études HYDRO INVEST
M. Christian DANIAU : Président Chambre d'agriculture de la Charente
M. Guillaume CHAMOULEAU : élu OUGC Cogest'Eau
Mme Thérèse N'DAH : Technicienne OUGC Cogest'Eau
M. Yoahn DELAGE : Président OUGC du Karst
M. Fabrice BLANCHARD : Président Association du Turonien 16

Le comité exceptionnel de ressource en eau de la Charente s'est réuni le 9 août 2022 à 15h00 dans le Grand salon de la préfecture de la Charente, sous la présidence de madame Nathalie VALLEIX, préfète de la Charente par intérim.

Au vu des conditions météorologiques actuelles et de la situation de sécheresse, l'objectif de ce comité était de faire le point sur la situation de la ressource en eau dans le département de la Charente, sur les différents usages, ainsi que sur les mesures de gestion ou de restrictions mises en œuvre et leurs évolutions nécessaires.

## Table des matières

1 - Point de la situation météorologique.....	3
2 - État de la ressource en eau.....	4
3 - Point sur la gestion et le soutien d'étiage par les barrages.....	4
4 - État des ressources utilisées pour l'eau potable.....	4
5 - Point sur les cultures irriguées.....	6
6 - Evolution des mesures de restriction de l'irrigation.....	6
7 - Limitation des autres usages hors irrigation.....	7

# 1 - Point de la situation météorologique

---

## Point de situation général sur les mois passés

En considérant un indice pluviométrique agrégé à l'échelle du département de la Charente, la saison de recharge de sept 2021 à mars 2022 est déficitaire de l'ordre de 29 %. Les deux saisons de recharge précédentes avaient connu une pluviométrie excédentaire : +38 % en 2019/2020 et +20 % en 2020/2021.

L'automne 2021, l'hiver et le printemps 2022 se caractérisent par de longues périodes calmes et anticycloniques sans précipitations, entrecoupées par des passages pluvieux. De septembre 2021 à mai 2022, seul le mois de décembre 2021, 1 mois sur 9, a connu une pluviométrie supérieure à la normale.

Le mois de mai 2022 est très sec, 4ème mois de mai le plus sec depuis 1960, et très chaud, nouveau record mensuel pour les températures moyennes et maximales.

Le mois de juin 2022 est marqué par une canicule exceptionnelle en milieu de mois qui a entrecoupé des périodes d'instabilité orageuse. Au final, le cumul pluviométrique de juin, globalement entre 80 mm et 180 mm, est largement excédentaire avec plus de deux fois les pluies d'un mois de juin normal, excepté l'extrême sud du département qui enregistre un excédent plus faible de 15 %.

Le mois de juillet 2022 est marqué par un temps chaud et sec avec une nouvelle canicule du 12 au 19 juillet, exceptés les orages de la nuit du 19 au 20 juillet. Le 18 juillet enregistre un nouveau record absolu au vieux cerisier avec 40,1 °C, et records de juillet à Barbezieux à 39,6 °C et à Montemboeuf à 38,2 °C. Depuis 1960, c'est le 2ème mois le plus chaud en considérant les températures maximales quotidiennes, et le 3ème plus chaud en considérant les températures moyennes.

## Suivi pluviométrique

Le cumul de pluie du mois de juillet 2022 est insignifiant : 2 à 5 mm enregistrés dans le cognaçais, 10 à 15 mm sur une large moitié est du département. Le mois de juillet 2022 est le 3ème plus sec enregistré depuis 1960 avec un déficit de 85 % en moyenne agrégée sur le département (7,8 mm), derrière juillet 2020 avec - 94 % (3,1 mm) et juillet 2016 avec - 86 % (7,1 mm) alors que juillet 2021 était excédentaire avec +27 % (64 mm).

Depuis le 1er août, aucune pluie n'a été enregistrée sur le département.

En considérant la saison agricole en cours (1er mars – 08 août), le déficit est de l'ordre de 10 à 15 % sur le département, localement 20 % dans le sud alors que la pluviométrie est normale dans la région d'Angoulême.

## État des sols superficiels

Depuis début mai, les sols superficiels sont plus secs que d'habitude, excepté du 21 juin au 10 juillet grâce aux pluies et orages de fin juin qui ont permis une réhydratation temporaire des sols. L'état du sol considéré comme « normal » sur la totalité du territoire de la Charente pour le mois de juillet 2022. Cependant une nouvelle phase d'assèchement rapide est observée.

Depuis le 2 août 2022, l'indice d'humidité des sols superficiels, agrégé sur le département de la Charente, dépasse le 2ème décile (valeur atteinte une année sur 5 en moyenne). L'absence de pluies significatives depuis le 1er août et le temps sec et caniculaire devraient conduire à une aggravation de cet indicateur pour le mois d'août.

## Prévisions pour la semaine à venir

Le temps devrait rester chaud et ensoleillé avec des températures variantes entre 33 et 38 °C jusqu'au 13 août avec un risque caniculaire du jeudi 11 au samedi 13 août.

Par la suite, les températures devraient fortement baisser en dessous de 30 °C avec des nuits plus fraîches. Un temps orageux avec possibilité d'averses locales entre 3 et 10 mm pourraient s'observer à partir de samedi soir 13 août.

## 2 - État de la ressource en eau

---

### Ressource souterraine

Depuis septembre, l'absence de pluies significatives a entraîné une baisse progressive des niveaux jusqu'en fin d'année 2021. Une amorce de recharge est observée début janvier suite aux pluies de fin décembre, mais qui n'a pas duré en l'absence de pluie significative.

La vidange des nappes s'est amorcée très précocement en raison du déficit pluviométrique enregistré au printemps 2022. La situation s'est légèrement améliorée fin juillet par rapport à fin juin en raison des fortes orages locaux enregistrés en juin. Cependant, la vidange s'est réamorcée à partir de mi-juillet.

Au 9 août, l'ensemble des piézomètres (25 suivis) présente des niveaux inférieurs à la moyenne ; une très grande majorité se situe au niveau des quinquennales sèches.

### Ressource superficielle

La totalité des stations du territoire présente un débit moyen mensuel inférieur à leur moyenne interannuelle d'août et/ou de quinquennale sèche.

Seul l'axe Charente jusqu'à Vindelle, bénéficiant d'une réalimentation du fleuve par les barrages de Mas-Chaban et Lavaud, présente des débits au-dessus du DOE et du 1<sup>er</sup> niveau d'alerte. Sur ce secteur, le Son-Sonnette se situe également au-dessus du niveau "Alerte".

En raison de leurs modalités spécifiques d'alimentation, le Karst et la Touvre se situent également au-dessus du niveau "Alerte".

Le Débit de Crise a été atteint sur le Né le 1<sup>er</sup> août et le 7 août sur l'Antenne-Soloire.

La situation se dégrade très vite sur la quasi-totalité des chevelus en l'absence de pluie depuis le 1<sup>er</sup> juillet. Les zones asséchées augmentent tous les jours et cette tendance est confirmée par les relevés des campagnes ONDE effectuées 2 fois par mois depuis le 1<sup>er</sup> juin, ainsi que par les campagnes de relevés d'écoulement effectuées par les collectivités GEMAPI et la fédération de pêche.

## 3 - Point sur la gestion et le soutien d'étiage par les barrages

---

Au 9 août le taux de remplissage des barrages des 2 barrages est de 54 % (11,4 Mm<sup>3</sup>) soit respectivement 56 % pour Mas-Chaban (6,68 Mm<sup>3</sup>) et 52 % pour Lavaud (4,79 Mm<sup>3</sup>). Le déficit est estimé à environ 1 Mm<sup>3</sup> par rapport à une année médiane.

Les lâchers s'effectuent ce jour avec un débit cumulé de 3,5 m<sup>3</sup>/s.

Un scénario de gestion jusqu'au 31 octobre est présenté avec une simulation sans recharge de pluie.

La diminution des lâchers s'avère nécessaire pour assurer un soutien efficient en sept/oct. En amorçant cette baisse dès le 10 août, le taux de remplissage est estimé à 8,5 % au 31 octobre, soit 1,8 Mm<sup>3</sup> environ.

Au vu des prévisions d'évolution des débits de la Charente à Vindelle et du taux de remplissage des barrages, il est décidé de diminuer les lâchers des barrages de Lavaud et de Mas-Chaban de la manière suivante :

- Barrage de Lavaud : débit actuel 1,700 m<sup>3</sup>/s diminué à 1,400 m<sup>3</sup>/s le mercredi 10/08
- Barrage de Mas-Chaban : débit actuel 1,800 m<sup>3</sup>/s (inchangé)

Soit un débit cumulé des deux barrages de 3,2 m<sup>3</sup>/s le mercredi 10/08

## 4 - État des ressources utilisées pour l'eau potable

---

Depuis mai 2022, une vidange de l'ensemble est observée sur :

- les eaux de surface et principalement sur la prise d'eau de la Séchère où une baisse du niveau de la Tardoire est constatée (Roussines),
- les alluvions et notamment la Charente (la Tude est toujours préservée),

- les nappes libres du Dogger et du Karst.

Dans une moindre mesure mais en dessous des moyennes :

- La nappe captive du Turonien,
- La nappe libre du Portlandien (Triac, Houlette, Touche),
- Le Lias (libre et captif).

#### **Les principaux points de surveillances sont :**

- La prise d'eau de la Sèche dans la Tardoire :
  - Baisse du niveau de la Tardoire : il reste moins de 20 cm,
  - Alerte n°1 du plan d'alerte (pas de secours) : mise en place du batardeau dans la Tardoire le vendredi 13 mai 2022,
  - Alerte 2 : limitation des usages,
  - Alerte 3 : à mettre en œuvre si la situation se dégrade
- Source Font Chaude à l'arrêt (Turonien captif) :
  - Problème de qualité,
  - Impact sur les captages utilisés pour le secours (Source des Bruns et Grand Font)
- Puits Ponts Roux à Marcillac-Lanville :
  - Mise en place des batardeaux au niveau du Gué le 17 mai,
  - Repositionnement de la sonde au niveau du pont,
  - Remontée du niveau dans et à l'aval des puits.
  - Vandalisme récurrent.
- Source de la Mouvière :
  - Nécessité de maintenir un niveau d'eau dans la Charente,
  - Mise en place des tours d'eau avec les irrigants.

La continuité des services est actuellement assurée.

Néanmoins, si le tarissement se poursuit, une grande vigilance est nécessaire dans l'immédiat sur les ouvrages les plus sensibles (Sèche et Puits Pont Roux), puis dans un second temps pour les autres ouvrages pouvant être sensibles à l'étiage, en lien avec le fleuve Charente, ainsi que les ouvrages dans les nappes libres.

Des travaux de maintenance des installations AEP, initialement programmés cette année, ont été reportés du fait du contexte.

Concernant la prise d'eau de la Sèche, le Syndicat Nord-Est Charente (NEC) n'envisage pas à ce stade l'éventualité d'utiliser le secours par le biais du protocole de vidange de l'étang de Saint-Mathieu situé dans le département de la Haute-Vienne. Le NEC précise qu'aujourd'hui, ce protocole n'a jamais été testé et que la vidange ne pourra assurer au mieux que 15 jours de sécurisation. Le transfert (inertie) est estimé à 7 jours. Cette solution ne doit être mobilisée qu'au moment où le besoin sera pleinement avéré. Un point sera effectué mardi 16 août pour évaluer la nécessité d'anticipation du déclenchement du protocole. Il est à noter que la Tardoire dans ce secteur réagit rapidement à toute précipitation, même faible.

Le Syndicat Nord-Est Charente rappelle qu'un projet d'interconnexion est à l'étude, afin d'apporter une solution à moyen terme. Il sollicite un accompagnement des services de l'État pour que ce projet ne prenne pas de retard.

M. BARDET (SIAEP Sud Charente) souligne les efforts réalisés dans ce département depuis la sécheresse de 2011 pour sécuriser l'alimentation en eau potable en modernisant les installations et en développant des interconnexions. Ces efforts sont à poursuivre en prenant en compte le changement climatique ; il estime qu'un accompagnement financier exceptionnel pour répondre à cet enjeu devrait être programmé, à l'image de ce qui a été possible dans le cadre de France Relance.

L'ARS précise qu'il est essentiel d'anticiper ce type de situations, d'autant que la mobilisation de nouvelles ressources nécessite de s'assurer de la salubrité de l'eau ainsi mobilisée.

Monsieur DELAGE (président de l'OUGC du Karst) indique que 2 forages à usage d'irrigation peuvent éventuellement être mis à disposition pour réalimenter la Tardoire dans ce secteur si la faisabilité s'avérait.

Concernant le vandalisme constaté sur certains ouvrages, notamment sur les puits Pont-Roux à Marcillac-Lanville, la gendarmerie demande de faire remonter la cartographie de ces points sensibles de captage à mettre sous surveillance. Elle recommande de porter plainte systématiquement.

## 5 - Point sur les cultures irriguées

---

L'irrigation sur les tournesols est terminée. L'irrigation du maïs grain est en fin de cycle pour les semis précoces. La fin de l'irrigation est estimée autour du 20 août.

Le doute subsiste pour l'irrigation du soja. Malgré les petites surfaces représentées par cette culture, l'irrigation s'avérera nécessaire fin août en l'absence de pluviométrie.

S'ajoutent des situations individuelles, souvent pour des volumes modestes : éleveurs, maraîchers, autres cultures spécialisées. Les volumes correspondants seront évalués par chaque OUGC, pour les bassins qui ne sont pas en crise (interdiction totale sans dérogation).

Monsieur DANIAU (président de la chambre d'agriculture de la Charente) précise que les assolements en maïs ont été divisés par 3 depuis le début des années 2000. À ceci s'ajoute une gestion responsable de chaque campagne, prenant en compte les différents enjeux. Il constate avec satisfaction que malgré une année exceptionnellement sèche, il n'y a pas aujourd'hui de difficultés en matière d'AEP.

## 6 - Evolution des mesures de restriction de l'irrigation

---

Monsieur CANIT (Conseil départemental de la Charente) fait remarquer que nous ne sommes que le 9 août et que l'étiage sera plus aigu en septembre/octobre s'il ne pleut pas. La fin de cet épisode ne s'arrêtera pas avec la fin de la campagne d'irrigation.

Il est rappelé que les mesures prescrites dans les arrêtés de restrictions sur les périmètres des OUGC Cogest'Eau et Karst, sur propositions de ces mêmes OUGC, sont plus restrictives que les mesures définies dans les arrêtés-cadres, depuis le début de la campagne 2022, compte tenu du contexte à la sortie de l'hiver.

Monsieur CANIT insiste sur la nécessité de prendre en compte les besoins de l'aval du bassin, en particulier ceux liés à l'eau potable.

La DDT précise que la décision de couper l'irrigation sur la Charente en aval d'Angoulême a été prise la veille, sans attendre cette réunion, comme cela est le cas depuis le début de la campagne dès qu'un seuil est franchi. Cette disposition pourrait avoir un impact en aval du département pour le week-end prochain (forts coefficients de marée entraînant une remontée du bouchon vaseux au niveau des prises d'eau AEP de Charente-Maritime) ; sur la Charente amont, le DOE demeure respecté.

Au vu des conditions de suivi de la ressource (Annexe 1) et des besoins relictuels d'irrigation, il est décidé de retenir les principes suivants (voir mesures détaillées en annexe 2) :

- respect strict des mesures de coupure ou de crise dès lors que les seuils correspondants sont franchis - pour les zones d'alerte en coupure, les OUGC justifieront les demandes de dérogations individuelles et évalueront les volumes hebdomadaires correspondants ; si le seuil de crise est franchi, aucune dérogation n'est accordée, autre que l'abreuvement des animaux ;
- pour les zones n'ayant pas atteint le seuil d'alerte (Charente amont, Son-Sonnette), une limitation des prélèvements, correspondant au niveau « alerte », sera mise en place à titre d'anticipation, par limitation du volume hebdomadaire ;
- pour les bassins versants en alerte ou en alerte renforcée, forte limitation des prélèvements hebdomadaires, correspondant généralement à un dernier tour d'eau ;

- pour le Karst (souterrain) et la Touvre, les modalités de gestion prévoient un seuil au 15 août, qui devrait être respecté (à confirmer) ; toutefois, à titre de prévention, une réduction de 15 % des volumes a été proposée par l'OUGC et acceptée.

Pour de nombreux participants, cette année hydrologique met en évidence la nécessité d'investir pour s'adapter au changement climatique. Les zones qui ne sont pas en alerte correspondent à une alimentation naturelle particulière (karst) ou à des investissements réalisés dans les années 90 et 2000 (barrages de la Haute Charente, retenues de substitution sur Son-Sonnette).

Les solutions évoquées sont de plusieurs natures :

- prévoir des réserves de stockage d'eau multi-usages ;
- reconstituer les capacités naturelles de stockage du milieu, notamment sur les têtes de bassin ;
- optimiser la gestion et la mobilisation des retenues existantes, quel que soit leur usage.

Ces débats sur des solutions plus structurelles devront se poursuivre hors période de crise, avec la nécessité que cela débouche rapidement sur des actions, à l'image de ce qui a été évoqué précédemment pour l'eau potable.

## **7 - Limitation des autres usages hors irrigation**

---

L'arrêté préfectoral du 4 août limite fortement les utilisations de l'eau pour des usages non prioritaires, sur l'ensemble du département.

La profession agricole, plutôt opposée par principe à ce type d'arrêté qui conduit généralement à stigmatiser l'irrigation, estime qu'il faut développer la pédagogie. Beaucoup de commentaires néfastes, voire des menaces, sont présents sur les réseaux sociaux contre la profession.

Selon l'avis majoritaire des partenaires, cet arrêté est compréhensible et nécessaire dans un souci de solidarité en période de forte sécheresse. Les réactions négatives ou questions sont minoritaires et analogues à celles que l'on rencontre le plus souvent sur des décisions touchant la vie quotidienne des citoyens. Lorsque l'on rencontre une situation de crise, beaucoup sont aussi en attente de règles claires.

Une communication complémentaire pourrait être utile pour expliciter l'ensemble des enjeux de la gestion de l'eau et l'ensemble des dispositions mises en œuvre.